

REGLEMENT INTERIEUR

EPERNAY ROLLER SPORT

Le club Epernay Roller Sport a pour but de former et faire progresser les patineurs dans la discipline spécifique de la course, dans le but de faire de la compétition et de véhiculer les valeurs du sport en équipe.

Les entrainements

Le club offre l'accès à ses adhérents aux structures qui lui seront mises à dispositions par les diverses collectivités locales et est l'unique interlocuteur auprès de ces dernières.

Les membres sont tenus de respecter les lieux d'entrainements, en les laissant le plus propre possible, sans détérioration, et signale à son encadrement tout problème d'hygiène et de sécurité qu'il pourrait déceler.

Lors des entrainements, les adhérents s'engagent à être ponctuels, aimables et courtois, et participent activement à la mise en place de ces derniers, en arrivant en avance (mise en place des éléments nécessaires, installation de barrières, balayage...), tout comme à leur démontage.

La ponctualité et l'assiduité à ces entrainements est une pièce maitresse de la réussite des entrainements, et les manquements répétés (non signalés à l'avance) seront l'objet d'avertissements, puisqu'ils mettent en péril le contenu et la qualité des entrainements.

L'utilisation de téléphone, baladeur et autre objet non lié à la pratique de la discipline est proscrit sur la durée des entrainements.

Compétitions

La vocation du club est de former les patineurs à la compétition, et d'exister par la présence de ses membres sur les compétitions. Un programme de courses est proposé par le club, et les patineurs sont invités à y prendre part autant que possible.

La participation aux épreuves non-inscrites dans le programme de l'équipe course, ou sous d'autres couleurs que celles du club, ne se fera qu'après accord préalable de la direction sportive du club. Feront exception les épreuves liées à une autre fédération à laquelle adhère le membre de l'association Epernay Roller Sport.

Les intérêts de l'équipe, du club, passent avant l'intérêt personnel des membres adhérents. C'est l'essence même d'Epernay Roller Sport.

Cet esprit d'équipe est respecté au sein des entraînements, des courses, et lors de toute activité liée au club.

Sur les courses, le coureur s'engage à respecter les consignes de course établies par l'entraîneur et cherche toujours à œuvrer pour la performance collective (avant même de jouer sa carte personnelle).

Sur directive du conseil d'administration, l'entraîneur définit la politique et les objectifs sportifs du club, et organise la ou les équipes en ce sens.

Les coureurs s'engagent à représenter en toute circonstance de la façon digne et loyale les couleurs, les valeurs et l'image du club.

Moralité

Les membres d'Epernay Roller Sport s'engagent à respecter les lois et règlements sportifs et l'éthique quant au dopage.

Les patineurs d'Epernay Rollers Sport sont donc des exemples lors de toutes leurs activités liées au club d'attitude sportive et fair-play.

Si des sanctions de la part des autorités fédérales ou civiles devaient avoir lieu pour mauvaise conduite, elles seront doublées par le club.

Respect du règlement

Tout manquement au règlement intérieur sera signalé par écrit à la personne concernée et inscrit à l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration suivant. Sera débattue la suite à donner par le conseil d'administration et la personne concernée sera avertie, par écrit, de la décision prise par ce dernier.

Evénement club

Pour toutes les organisations d'événements ponctuels, l'ensemble des adhérents est tenu de participer, tant à l'événement qu'aux préparatifs et qu'à l'après événement. Que ce soit l'assemblée générale (obligatoire pour tous), organisation de compétition ou autre événement exceptionnel. La non présence d'un membre devra être signalée par écrit et motivée par des raisons valables.

Droit à l'image

Les adhérents rétrocèdent au club leur droit à l'image, qui pourra être utilisée à tout moment afin d'assurer la communication, la promotion du club et permettre la diffusion des informations et résultats de ce dernier dans les divers médias existants. Le club s'engage de son côté à ne véhiculer aucune image dégradante ou dévalorisante d'aucun de ses adhérents.

Tenues

Lors des entrainements, les membres portent des tenues adaptées à la pratique qui leur est proposée et s'engagent à respecter les consignes fédérales relatives au port des équipements de protection (port du casque...). Lors de son adhésion, chaque membre d'Epernay Roller Sport s'engage à acheter une tenue aux couleurs du club, qui sera subventionnée par ce dernier. Lors de toutes les sorties officielles club, les membres sont tenus de porter ainsi les couleurs du club. Une tenue par an pourra être subventionnée par le club.

Paiements et documents

Tous les paiements des adhérents devront être réglés à la date indiquée. Un non règlement d'une somme engagée entrainera la suspension immédiate de la contrepartie. Les sommes dues restent à régler même en cas de suspension de la contrepartie.

Les délais de remise des documents nécessaires à la vie des membres au sein de l'association sont à rendre dans le délai imparti, sous peine de ne pas être pris en compte ou de voir retarder l'effet du dit document.

Le club se réserve le droit de suspendre l'accès aux entrainements en cas de dossier d'inscription incomplet.

Devoirs de l'association

Le club Epernay Roller Sport s'engage à fournir à ses adhérents une structure leur permettant, dans la limite du possible (infrastructures, disponibilités de l'encadrement), de développer leurs capacités dans la pratique du roller de course, et de les épauler le plus possible dans la réalisation de leurs objectifs de course (qui seront en adéquation avec la doctrine sportive du club).

Le conseil d'administration agit de façon responsable et engagée vis-à-vis des sociétaires, en proposant diverses activités permettant de mettre en avant les activités du club, en assurant son développement et sa pérennité, permettant aux adhérents de s'épanouir le plus possible dans leur pratique sportive.

Rejoindre le conseil d'administration

Pour préciser l'article 6 des statuts, il est possible pour tout adhérent de rejoindre l'équipe encadrante du club au sein du conseil d'administration. Pour ce faire, une demande écrite sera à faire parvenir au président une semaine au moins avant la tenue de l'assemblée générale. Les demandes seront ensuite examinées par le bureau qui votera la retenue ou non de la candidature, qui pourra ensuite être soumise au vote des adhérents le jour de l'assemblée générale en cas de suite positive donnée par le bureau.

RIGUEUR, COHESION, ESPRIT D'EQUIPE ET DEPASSEMENT DE SOI

EPERNAY ROLLER SPORT